

DEMANDE DE LOGEMENT – RIVES EN SEINE

Démarches à suivre

- 1 Compléter le dossier de demande de logement social au **stylo noir** (Cerfa n°14069*02)
- 2 Déposer ce cerfa ou le transmettre par voie postale dans un des services enregistreurs.
Nota : La Mairie de Rives en Seine n'est pas un service enregistreur. Les services enregistreurs les plus proches se trouvent au Trait, Yvetot et Lillebonne
- 3 Vous recevrez, dans un délai d'un mois, une attestation d'enregistrement vous indiquant votre « Numéro Unique » départemental (*votre demande a une durée de validité de 1 an, à renouveler si besoin*)
- 4 Communiquer ce « Numéro Unique », ainsi qu'une copie du dossier au service logement de la Mairie de Caudebec-en-Caux / Rives-en-Seine (02 35 95 90 10). Ce document permettra d'accompagner et de suivre votre demande.
- 5 Un logement, correspondant à votre demande, est vacant :
 - Nous vous contactons pour vous en informer et vous proposer une visite
 - Ce logement vous convient : Nous transmettons votre demande au bailleur social (courrier Mairie + Numéro unique). S'il ne vous convient pas nous conservons votre dossier en Mairie dans l'attente d'une prochaine proposition.

PIÈCES A FOURNIR

Voir CERFA